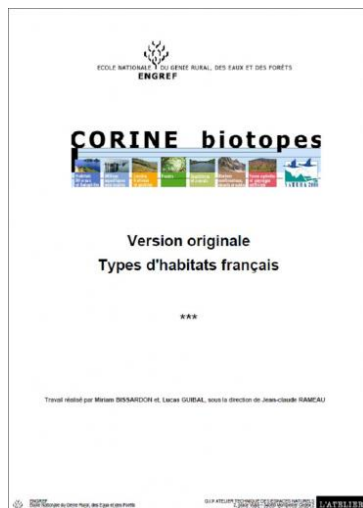


## Typologie CORINE Biotopes



La typologie CORINE Biotopes résulte d'un programme lancé en 1983 par le Conseil de l'Europe, visant la production d'un standard européen de description hiérarchisée des milieux. Cette typologie des habitats (biotopes) est l'outil des programmes de conservation de la nature initiés par l'Union européenne. Publiée en 1991, elle s'applique à l'inventaire et à la sélection des sites d'intérêt communautaire (« Directive Habitats » lien vers réglementation) sur des bases comparables. Cette typologie n'est donc pas spécifique aux zones humides.

Plus de 350 types d'habitats codés sont classés selon des attributs physiologiques généraux, la composition des communautés végétales, des facteurs biogéographiques ou écologiques. Corine Biotope s'intéresse à la classification des habitats dits « naturels » (où l'action de l'homme est censée être relativement faible), mais aussi les habitats dits « semi-naturels », voire artificiels (milieux dont l'existence et la pérennité sont essentiellement dues à l'action des activités humaines : friches agricoles, pâturages extensifs, carrières, etc.) sur le sol européen.

*Cliquez sur l'image pour accéder à la zone de téléchargement associé.*

## L'organisation de la typologie Corine Biotopes

Le premier niveau de cette typologie comporte sept grandes catégories de milieux « naturels » :

- 1 Habitats littoraux et halophile
- 2 Milieux aquatiques non marins
- 3 Landes, fruticées et prairies
- 4 Forêts
- 5 Tourbières et marais
- 6 Rochers continentaux, éboulis et sables
- 7 Terres agricoles et paysages artificiels

Ces catégories se subdivisent ensuite en trois niveaux de plus en plus précis, auxquels sont attribués un code à un chiffre. En progressant vers des types d'habitats de plus en plus précis, on rajoute un nouveau chiffre au code, jusqu'à aboutir au code de l'habitat que l'on observe.

Par exemple :

- 5 Tourbières et marais
- 53. Végétation de ceinture des bords des eaux
- 53.1. Roselières
- 53.14. Roselières basses
- 53.141. Communautés de sagittaires

## Utilisation en France



Cette typologie est utilisée en France dans le cadre de l'application de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié** pour **caractériser et délimiter les zones humides** et pour le recensement des **ZNIEFF de deuxième génération**. Elle peut être aussi employée dans le cadre du renseignement du **tronc commun**.

## Utilisation en Europe

---



Au niveau européen, cette typologie est actuellement remplacée par la base **EUNIS**.